

RÉUNION DU 10 JANVIER 2005

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Étaient Absents : MM MAROIS MOUCHARD (excusées)
Mr JEANDIN

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES VALLONS

La Société Route et Eau 76760 YERVILLE effectuera les travaux

Le montant s'élève à	H.T	11 935 € 40
	T.T.C	14 274 € 74

Le crédit correspondant figurera au programme 100 - article 2128 du budget primitif de l'année 2005.

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

2 panneaux de signalisation routière seront commandés à la société Techniques Nouvelles, 6 avenue des Hauts Grigneux 76420 BIHOREL au prix de : H.T 223 € 36
T.T.C 267 € 14

Le crédit correspondant figurera au programme 66 - article 2158 du budget primitif de l'année 2005.

CDC DES 3 RIVIERES : PRISE EN CHARGE DE LA PISCINE ET TRANSFERT DU PERSONNEL

Il revient à la Communauté de Communes des 3 Rivières de prendre effectivement en charge la compétence entretien, fonctionnement investissement de la piscine au 1^{er} janvier 2005. Les agents de la Commune de Val de Saône dont les fonctions sont liées à la gestion de la piscine doivent être transférés vers la CDC depuis cette date :

Service Administratif

Mme Annick PRUNIER, agent administratif qualifié à temps incomplet soit 18/35^{ème}

Service Technique : Gestion des vestiaires

Mme Colette TOUTAIN, agent d'entretien à temps incomplet soit 16/35^{ème}

Cependant, ces transferts impliquant une réorganisation des Services, les agents concernés seront mis à disposition de la Commune pendant une période qui ne pourra pas excéder trois mois. Le nombre d'heures de mise à disposition ne pourra être supérieur au temps de travail de ces agents avant leur transfert.

Le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX A LA CDC DES 3 RIVIERES POUR L'ENTRETIEN DE LA PISCINE

Compte tenu des contraintes liées aux horaires d'ouverture de la piscine, il est nécessaire que plusieurs agents assurent l'entretien quotidien du bassin, des plages et du système de filtration. Toutefois il n'y a pas au sein de la Communauté de Communes des agents techniques formés pour cet emploi. Les agents techniques de la Commune seront mis à disposition de la CDC pour l'entretien de la piscine, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

La Commune de Val de Saône établira un état récapitulatif annuel des présences en vue du remboursement par la CDC des salaires et charges du personnel mis à disposition.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS INCOMPLET

Un poste d'agent d'entretien à temps incomplet est créé au 1^{er} mars 2005 à la suite du transfert vers la CDC des 3 Rivières de l'agent d'entretien multifonctions, Madame Colette TOUTAIN. Cet agent aura pour fonction : le ménage de la Mairie et le Service effectué pendant les manifestations. La rémunération de l'emploi contractuel est fixée sur l'indice brut 245 pour 6 heures hebdomadaires

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS

COMPLET

Le transfert d'un agent administratif à temps non complet (18/35e) vers la Communauté de Communes des Trois Rivières nécessite une réorganisation du service administratif. Un poste d'agent administratif à temps complet est créé au 1^{er} janvier 2005. L'agent recruté sera stagiaire pendant 1 an. Son indice de rémunération est fixé à l'indice brut 245. L'agent Vanessa MOUCHARD employée sous contrat CEC sera affectée à ce poste.

MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG : AVENANT N°1 AU LOT N°2 PAVAGE ET MAÇONNERIE PAYSAGERE

En raison de sujétions techniques imprévues, il est nécessaire d'établir un avenant au lot n°2 Pavage et Maçonnerie paysagère, dont le titulaire est Asten Division SPAPA - BP n° 65 76302 SOTTEVILLE LES ROUEN. Le montant de l'avenant n°1 au lot n°2 est une moins value de : H.T 780 €

30	TTC	933 € 24
----	-----	----------

Le nouveau montant du marché après déduction de cet avenant s'élève à

H.T	338 148 € 50	TTC
-----	--------------	-----

404 425 € 61

26E TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A THIEDEVILLE

Le montant de la participation totale de la Commune s'élève à 31 531 € 37.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Un emploi saisonnier est créé pour l'encadrement des jeunes lors du stage d'initiation aux arts martiaux organisé pendant les vacances de février 2005.

Le recrutement du conseiller territorial des activités physiques et sportives à temps complet rémunéré à l'indice brut 588 se fera par le contrat à durée déterminée de 2 jours.

DON A L'UNICEF POUR LA CATASTROPHE EN ASIE

Face à l'ampleur des dégâts engendrés par la catastrophe en Asie du Sud Est,

Le Conseil Municipal

- décide de verser une subvention à l'UNICEF Comité Français
- 3 rue Duguay Trouin 75282 PARIS Cedex 06 de 500 € 00

PRISE EN CHARGE PAR LA CDC DES 3 RIVIERES DE L'EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE : ECHEANCE DU 15/01/2004

L'échéance du 15 janvier 2004 de l'emprunt lié aux travaux de la piscine été réglée par la Commune.

La CDC des 3 Rivières prendra à son compte le capital et les intérêts pour la période du 1^{er} janvier au 15 janvier 2004.